COMMUNE DE MALZÉVILLE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2013

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice: 29

Membres présents à la séance: Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Elisabeth LETONDOR, Elsa PLUMIER, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Marc BARRON.

Votants: 24

Conseillers absents - excusés: Francine PIERRE, Samia MESSALTI, David CARABIN, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Yves COLOMBAIN.

Procurations:

Gérard VIRY à Pascal PELINSKI,

Jean-Marie HIRTZ à Jean-François PASQUET, Bernard BRAUN à Jean-Pierre ROUILLON.

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date convocation: 13 décembre 2013

N°2013-092

Objet: Ratios promus-promouvables 2014

Rubrique: 4.1.1.

Rapporteur: Jean-Pierre FRANOUX

Depuis la parution de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, la règle nationale du quota a disparu. Le nombre maximum des fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade (le ratio).

Le taux de promotion est fixé par le conseil municipal après avis du Comité Technique Paritaire.

Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la commune, les propositions de taux de promotion suivantes ont été soumises à l'avis du comité technique paritaire, qui a émis un avis favorable sur ces ratios lors de sa réunion du 29 novembre 2013.

RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE POUR 2014

Filière administrative :

GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADS	TOINTS ADMINISTRATIFS
Adjoint administratif de 1ère classe	100 % arrondi à l'entier supérieur
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100 % arrondi à l'entier supérieur

GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	0 %
CADRE D'EMPLOIS	DES REDACTEURS
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	40 % arrondi à l'entier supérieur
Rédacteur principal 1ère classe	40 % arrondi à l'entier supérieur
CADRE D'EMPLOI	S DES ATTACHES
Attaché principal	0 %

Filière technique:

I mere recrimque :		
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION	
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES		
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	90 % arrondi à l'entier supérieur	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	0 %	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	0 %	
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE		
Agent de maîtrise principal	100 % arrondi à l'entier supérieur	
CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS		
Technicien principal de 2ème classe	0 % arrondi à l'entier supérieur	
Technicien principal de 1ère classe	0 % arrondi à l'entier supérieur	

Filière animation :

GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION	
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		
Adjoint d'animation de 1ère classe	100 %	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	0 %	
Adjoint d'animation principal 1ère classe	0 %	
CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS		
Animateur principal	0 %	
Animateur chef	0 %	

Filière sanitaire et sociale :

There summare er sociale.		
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION	
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SPECIALISES DES ECOLES		
MATERNELLES		
ATSEM principale de 2 ^{ème} classe	0 %	
ATSEM principale de 1ère classe	100 %	
CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS		
Assistant socio-éducatif principal	0 %	
CADRE D'EMPLOIS DES PUERICULTRICES CADRES DE SANTE		
Puéricultrice cadre de santé de classe	0 %	
supérieure		

Le maire demande au conseil municipal de voter les ratios d'avancement de grade proposés ci-dessus.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ

- APPROUVE ces taux de promotion d'avancements de grade au titre de l'année 2014.



Le Maire, Jean-Pierre FRANOUX